



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique

www.davidts.com - info@davidts.com

représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : **KA**
- code de fabrication numéro : **2640**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Lampe de table avec réflecteur,**

déclare que ce luminaire :

- est conçu en classe II,
- est équipé de deux LED de 3,6W intégrés à l'appareil,
- est assemblé avec des composants électriques conformes aux directives et aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
 - les deux LED, 2x3,6W – 24V – 2x350 lumens,
 - le convertisseur à la prise, 48/250V – 350mA,
 - l'interrupteur, 2A/250V – T125°C,
 - le câble double isolation, 2x0,75mm² H03 VVH 2F,
 - le câble téflon double isolation, 1x0.75mm²,
 - le câble téflon, 1x0,50mm²,
 - les connexions intérieures,
 - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est délivré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
 - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
 - **La Directive 2014/30/UE** - Compatibilité électromagnétique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique, et plus précisément en accord avec
 - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires,

en conclusion :

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts

Fait à Bruxelles, le 11 novembre 2009, date de la mise sur le marché de ce luminaire.